

Modèle analyse compatibilité SAGE Adour amont

Le présent projet est inclus dans le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin amont de l'Adour. Le SAGE Adour amont a été approuvé par arrêté inter préfectoral le 19 mars 2015.

Le SAGE fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau au niveau local. Le SAGE Adour amont se décompose en deux documents :

- un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, avec lequel le programme d'action de prévention des inondations doit être **compatible**. Il est structuré en 5 thèmes déclinés en orientations et dispositions qui répondent aux enjeux majeurs du territoire :

- Garantir l'alimentation en eau potable
- Réduire les pressions sur la qualité de l'eau
- Favoriser une gestion quantitative durable de la ressource en eau
- Protéger et restaurer les milieux naturels et les espèces
- Optimiser la gouvernance
- Satisfaire les usages de loisirs

-un règlement, avec lequel le programme d'action de prévention des inondations doit être **conforme**. Le règlement du SAGE Adour-amont comporte 3 règles relatives à la création de plans d'eau, à la compensation pour destruction de zones humides et aux espaces de mobilité admis.

Tableau d'analyse de la compatibilité du projet avec le PAGD et de sa conformité avec le règlement du SAGE Adour amont

Objectifs du SAGE	Disposition	Le projet est... ...avec le SAGE	Justification
Objectifs généraux	<input type="checkbox"/> Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau avec les usages existants, dans une approche hydrographique cohérente	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
Garantir l'alimentation en eau potable		<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
Réduire les pressions sur la qualité de l'eau	<input type="checkbox"/> Réduire les pressions et risques de dégradation de la qualité des eaux	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	<i>Penser aux actions menées en phase travaux pour la justification</i>
	<input type="checkbox"/> D. 3.1 Identifier les secteurs les plus sensibles à l'érosion des sols pour y mettre en place des actions spécifiques	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si zone soumise à risque d'érosion définie par le SAGE</i>
	<input type="checkbox"/> D.3.2 Connaître, protéger, restaurer et intégrer des éléments topographiques et paysagers luttant contre l'érosion	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si présence/impact de haies ou infrastructures permettant de limiter les apports de MES ou polluants vers le cours d'eau (bandes enherbées, ...)</i>
	<input type="checkbox"/> D.3.3 Améliorer les pratiques d'exploitation agricole dans les zones d'érosion des sols	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné	
	<input type="checkbox"/> D.5 Diminuer l'impact des rejets d'eaux pluviales	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si gestion des eaux pluviales nécessaire</i>
Favoriser une gestion quantitative durable de la ressource en eau	<input type="checkbox"/> Atteindre ou maintenir l'équilibre quantitatif par des économies d'eau et une optimisation de l'utilisation des ressources existantes	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
	<input type="checkbox"/> Règle 1 : Raisonner et optimiser la création de plans d'eau, limiter leur impact à l'aval des ouvrages	<input type="checkbox"/> conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non concerné	
Protéger et restaurer les milieux naturels et les espèces	<input type="checkbox"/> Protéger, conserver ou restaurer les milieux aquatiques et les zones humides	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
	<input type="checkbox"/> D.18.2 Acquérir, capitaliser et centraliser les données d'inventaires de zones humides	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>L'absence de zone humide doit être démontrée. Ne pas omettre les critères pédologiques pour la réalisation d'inventaires de zones humides. Transmission des résultats d'inventaires au Forum des Marais Atlantiques</i>
	<input type="checkbox"/> D.19.4 Proposer, en sus des mesures compensatoires, des règles de gestion des ZH, compatibles avec les objectifs de	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si impact sur des zones humides</i>

	préservation de ces zones		
	<input type="checkbox"/> Règle 2 : Préserver et restaurer les zones humides (minimum 150 % + fonctionnalités équivalentes, critère de bassin versant, gestion assurée à long terme...)	<input type="checkbox"/> conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non concerné	Vigilance et démonstration indispensables <i>Démonstration des fonctionnalités équivalentes attendue dans le dossier (ex : utilisation guide du MNHN).</i>
	<input type="checkbox"/> Promouvoir une gestion patrimoniale des milieux et des espèces et lutter contre les espèces invasives	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
	D.20 Préserver et rétablir la continuité écologique	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	
	<input type="checkbox"/> D.21 Mieux connaître et préserver les espèces à forts enjeux écologiques	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si espèce à enjeu écologique.</i>
	<input type="checkbox"/> D.23.1 Surveiller la progression des espèces envahissantes	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Identification des foyers d'espèces exotiques envahissantes et transmission des données d'inventaires au CBN Sud-Atlantique ou au CBN Occitanie. Suivis éventuels post-chantier en cas de foyers dans la zone.</i>
	<input type="checkbox"/> D.23.2 Limiter l'introduction, la prolifération et la dissémination des espèces envahissantes ¹	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Préciser les mesures d'évitement en phase chantier (nettoyage engins de chantier en entrée <u>et</u> sortie de site, ...) et méthodes de lutte éventuelles. Vigilance : calendrier d'intervention et cycle de développement des espèces.</i>
	<input type="checkbox"/> Restaurer et préserver le fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
	<input type="checkbox"/> Règle 3 : Préserver les périmètres admis des espaces de mobilité sur les cours d'eau	<input type="checkbox"/> conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non concerné	
	<input type="checkbox"/> Mieux gérer les inondations et prévenir le danger par l'acquisition de connaissances	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
	Optimiser la gouvernance et prendre en compte les activités de loisirs nautiques	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	

¹ Une liste non exhaustive d'espèces et les mesures de lutte associées sont disponibles sur https://www.institution-adour.fr/files/adour_files/docs/SAGE_Adour_ament/Etude/SAGE_Adour_ament_Etude_2018_08_pee.pdf

A noter que la localisation des foyers n'est pas exhaustive.